

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique conjointe, préalable à l'approbation de la **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Seyssel et de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Clermont** est organisée par la Communauté de Communes Usse et Rhône. Elle se déroulera du **mercredi 16 novembre 2022 à 9h00 au lundi 19 décembre 2022 à 17h00**, soit une **durée de 33 jours**.

Les deux projets ont fait l'objet d'un avis de la mission régionale de l'autorité environnementale ne les soumettant pas à évaluation environnementale. Les avis sont consignés dans le dossier d'enquête publique.

Monsieur André BARBET a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations les :

Date	Lieu	Horaire
Mercredi 16 novembre	FRANGY Communauté de Communes Usse et Rhône Ancienne salle Agri-Sud-Est – 31 place de l'Eglise	9h00 – 12h00
Samedi 26 novembre	CLERMONT Salle des fêtes	9h00 – 12h00
Jeudi 1 ^{er} décembre	FRANGY Communauté de Communes Usse et Rhône Ancienne salle Agri-Sud-Est – 31 place de l'Eglise	16h00 – 19h00
Vendredi 9 décembre	SEYSSEL 74 Salle du conseil municipal – 24 place de l'Orme	9h00 – 12h00
Lundi 19 décembre	CLERMONT Salle des fêtes	14h00 – 17h00

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support numérique à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4164>,
- sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête¹ aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur support papier au siège de l'enquête et dans chacune des onze mairies concernées ² aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4164>,
- sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à cet effet au siège de l'enquête et dans chacune des onze mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique.

Toutes les observations et propositions seront rendues publiques et consultables à l'endroit où elles auront été déposées et dans le rapport du commissaire enquêteur.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°1 du PLUi du Pays de Seyssel ainsi que l'AVAP de Clermont à l'issue de l'enquête publique est le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier les projets avant approbation.

¹ Pôle Urbanisme - Aménagement du territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône – 35 place de l'Eglise – 74270 FRANGY

² Anglet, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex sous Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie, Usinens